



15 juin

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂÎNÉES

Faites partie de ce mouvement rassembleur.

À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, qui se tiendra le 15 juin 2020, la **FADOQ – Région Richelieu-Yamaska** vous invite à être solidaire et à souligner l'importance de lutter ensemble contre la maltraitance envers les personnes âgées. Pour cette occasion, joignons-nous à ce mouvement mondial en diffusant ou en arborant un ruban mauve, symbole officiel de cette journée.

La maltraitance est un problème social qui toucherait entre 4 % et 7 % des personnes âgées vivant à domicile. Si l'on étend la prévalence de 7% à l'ensemble de la population âgée du Québec, on peut supposer que plus de 114 400 personnes âgées sont maltraitées (décembre 2019). Il existe plusieurs types de maltraitance : psychologique, physique, sexuelle, matérielle ou financière, ou encore organisationnelle. Aussi la violation des droits et l'âgisme sont également considérés comme de la maltraitance. Peu importe le type de maltraitance, celle-ci est inacceptable et il est important de la dénoncer et d'agir.

Comment pouvons-nous contrer la maltraitance envers les aînés?

Une meilleure connaissance et une plus grande sensibilisation accentuent le repérage des situations de maltraitance et favorisent sa prise en charge rapide.

Nous connaissons tous dans notre entourage une personne âgée. Alors, posez un geste de bienveillance à son égard en lui proposant de lui rendre-visitte, en allant faire une petite promenade, apporter-lui un repas ou son dessert préféré, téléphonez-lui pour prendre de ses nouvelles, etc. En posant de tels gestes auprès d'une personne âgée, vous contribuez à l'amélioration de sa qualité de vie.



15 juin

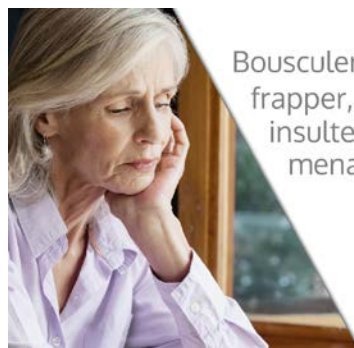
JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂNÉES

(suite)

Vous êtes un proche ou un témoin de maltraitance?

Comme la maltraitance ne prend pas de pause, il est important de défendre les droits des aînés, que ce soient les vôtres ou ceux de votre entourage, parents, amis, voisins.

Votre collaboration est importante et elle peut faire une grande différence! À partir de l'information que vous êtes en mesure de rapporter, les intervenants de la Ligne Aide Abus Aînés évaluent le risque que comporte la situation, vous guident vers les éléments à observer pour clarifier la situation et vous orientent vers les ressources ou approches appropriées. Vous serez mieux outillé dans vos démarches de soutien auprès de la personne aînée qui vit ou semble vivre de la maltraitance.



Bousculer,
frapper,
insulter,
menacer,



Si vous vivez ou êtes témoins d'une situation de maltraitance, peu importe la forme, communiquez avec un intervenant de la Ligne Aide Abus Aînés au 1-888-489-2287 ou visitez le <https://www.aideabusaines.ca>

Parce que la maltraitance n'est jamais acceptable, visons plutôt la bientraitance et prenons soin de nos proches.

Plusieurs outils de sensibilisation pour la lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées sont également disponibles en cliquant [ici](#). Le Réseau FADOQ a mis en ligne [un petit lexique](#) pour en apprendre davantage sur ce sujet.

La maltraitance envers les personnes aînées est inacceptable! N'hésitez pas à en parler.

Vous croyez être en situation de maltraitance ou craignez qu'une personne aînée près de vous le soit?

Appeler la Ligne Aide Abus Aînés 1 888 489 – ABUS (2287)

Conflit ou intimidation ? Une distinction importante !

Lorsque nous abordons le sujet de l'intimidation, il arrive un moment où nous devons impérativement distinguer l'intimidation du conflit. Quels en sont les éléments constitutifs respectifs et à quel moment pouvons-nous parler d'intimidation ?

Par définition, un conflit est essentiellement un désaccord ou une différence de point de vue entre deux individus. Néanmoins, bien que dans une situation conflictuelle chacun tente d'influencer l'autre à propos de l'objet ou du sujet à l'origine du conflit, le rapport de force demeure égal. On peut même affirmer que les conflits mineurs et/ou même plus importants feront inévitablement partie de l'expérience de chaque personne en matière de relations humaines.

Par opposition, une situation d'intimidation est à la base caractérisée par l'inégalité du rapport de force entre la personne qui la fait vivre et sa victime. Contrairement au conflit où l'objectif est, pour les impliqués d'avoir raison ou de faire valoir un point de vue, l'intimidation a pour but de contrôler, diminuer et isoler l'autre dans ce qu'il est, ce qu'il pense, ce qu'il croit et/ou ce qu'il fait.

Il est effectivement possible qu'une situation de conflit dégénère en intimidation. Il est alors important d'être attentif aux gestes et attitudes manifestés ainsi qu'aux conséquences qui en résultent :

Gestes et attitudes de l'intimidation :

- Humilier, menacer, pousser
- Crier et monter le ton, communiquer de façon irrespectueuse
- Poser des regards et des gestes méprisants
- Répandre des rumeurs, ridiculiser (souvent de façon répétitive)
- Exclure des personnes, monopoliser des espaces...

Conséquences de l'intimidation :

- Anxiété
- Dépression, tristesse
- Détresse psychologique
- Apparition de maux physiques tels que l'insomnie, perte d'appétit...
- Idées suicidaires
- Perte d'estime de soi
- Isolement



Nous tenons à rappeler que l'intimidation est, en soi, une infraction en vertu du Code criminel. Ainsi, toute manifestation d'intimidation se doit d'être prise très au sérieux et d'être dénoncée dès qu'elle est identifiée. Un proche, un professionnel de la santé, les diverses ressources de votre milieu, y compris les policiers, pourront vous venir en aide afin de trouver les solutions qui peuvent être mises en place pour faire cesser la situation. Que vous soyez une victime d'intimidation, un témoin ou que vous pensiez faire vivre de l'intimidation, la même stratégie s'applique.

La prévention de l'intimidation sous toutes ses formes demeure essentielle et c'est pourquoi la **Sûreté du Québec** participe activement à divers programmes de lutte à l'intimidation.

Merci à vous de nous aider à agir contre l'intimidation.



Sergente Karine Picard

Sûreté du Québec, Poste de la MRC des Maskoutains

DISTINGUER LES PHÉNOMÈNES ASSOCIÉS À L'INTIMIDATION

L'intimidation peut être confondue avec différents phénomènes connexes, tels que les taquineries et les conflits.

C'est principalement l'inégalité des rapports de force (réelle ou perçue) qui distingue l'intimidation d'un conflit ou d'une taquinerie. Le conflit révèle une opposition entre deux personnes, tandis que la taquinerie réfère à des paroles ou des actes destinés à faire rire, à se moquer, à s'amuser.

DIFFÉRENCES ENTRE TAQUINERIE, CONFLIT ET INTIMIDATION

TAQUINERIE	CONFLIT	INTIMIDATION
<ul style="list-style-type: none">▪ Plaisanteries entre amis.▪ Tout le monde s'amuse, y compris la personne taquinée.	<ul style="list-style-type: none">▪ Les personnes impliquées peuvent être amies.▪ Le conflit survient lorsque des parties s'affrontent et conduit parfois à des gestes agressifs.▪ Les personnes impliquées ont toutes les deux des réactions émotives.▪ Bien qu'il laisse parfois des séquelles, le conflit, lorsque résolu, amène généralement un sentiment de satisfaction pour les deux parties impliquées.▪ Souvent, les personnes impliquées réussissent à résoudre le conflit par elles-mêmes.	<ul style="list-style-type: none">▪ Il y a un déséquilibre de force entre la victime et l'intimidateur. Par exemple, plusieurs aînés qui s'en prennent à un autre ou un aîné qui s'acharne sur un autre ayant des pertes cognitives.▪ Les personnes impliquées ne sont généralement pas des amies.▪ L'intimidation se produit de façon répétitive et s'accompagne toujours de gestes agressifs ou d'exclusion sociale. Ces gestes sont, généralement, volontaires et mal intentionnés.▪ La victime d'intimidation vit de la peur et du stress.▪ La situation d'intimidation laisse souvent des séquelles pour les victimes.

MOTS CACHÉS : BIENTRAITANCE

mot restant de 8 lettres : _ _ _ _ _ _ _ _

se mettre à la place de l'autre

Liste des mots à trouver dans la grille

ACCUEIL

AUTONOMIE

CHARTE

COMMUNAUTE

CONFIANCE

DROIT

ÉCOUTE

FORMATION

INFORMER

PRESENCE

RESPECT

SÉCURITÉ

SOUTIEN

A	U	T	O	N	O	M	I	E	E
E	N	M	D	R	O	I	T	P	A
C	E	C	N	E	S	E	R	P	T
N	I	I	N	F	O	R	M	E	R
A	T	S	E	C	U	R	I	T	E
I	U	H	R	E	S	P	E	C	T
F	O	R	M	A	T	I	O	N	U
N	S	C	H	A	R	T	E	I	O
O	L	I	E	U	C	C	A	E	C
C	O	M	M	U	N	A	U	T	E